

Publié le



ID: 093-229300082-20250926-2025_09_26_017-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecrog, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

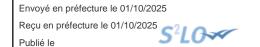
- M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
- M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
- M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Filhol, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde





ID: 093-229300082-20250926-2025_09_26_017-DE



Délibération n° 04-01 du 26 septembre 2025

DEMANDE DE SUBVENTION FSE+ RELATIVE À L'OPÉRATION « ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE » POUR LA PÉRIODE 2025-2028

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'appel à projets Île-de-France_CD93 Accompagnement des jeunes de l'ASE par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (opération interne),

Vu le projet FSE+ « Dossier de demande de subvention n°202503282 » ainsi que son plan de financement prévisionnel,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de demande de subvention FSE+ n°202503282 d'un montant de 1 899 999,07 euros relatif à l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance pour la période 2025-2028 ;



Envoyé en préfecture le 01/10/2025 Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025_09_26_017-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit dossier au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.